



EXTRAIT DE PÉTITION
(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 1795 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Ressources naturelles du Québec a octroyé des droits de coupes forestières partielles (de 25 à 50% de prélèvement) et de régénération (50 à 100% de prélèvement) sur le mont Kaaikop et aux alentours;

CONSIDÉRANT QUE les prélèvements débuteraient en décembre 2013, soit dans moins de cinq mois;

CONSIDÉRANT QUE la base de plein air *L'interval* est farouchement opposée à ces coupes et considère qu'elles mettraient en péril le maintien et le développement de ses activités économiques, communautaires et sociétales, qu'elles auraient un impact négatif et significatif sur la qualité des activités de plein air, et qu'elles diminueraient la richesse de la faune et de la flore;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, citoyens et citoyennes du Québec, demandons au gouvernement du Québec d'annuler les coupes forestières projetées sur le mont Kaaikop et ses alentours.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

Scott McKay, député de Repentigny

Date de signature de l'extrait